



CONSEIL D'ADMINISTRATION N°15

Du Mercredi 28 Novembre 2018

Toulouse



Gropament d'Interès Public entre :



Ordre du jour

1. **Délibération CA181128.01 : Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration n°14 du 11 octobre 2018 ;**.....3
Annexe de la délibération N°CA181128.01_____4
2. **Délibération CA181128.02 : Affectation d'un agent de catégorie A : Chargé/e de mission Enseignement ;**
.....8
3. **Délibération CA181128.04 : Adoption de la proposition budget 2019 initial du Groupement ;**9
Annexe de la délibération N°CA181128.01_____10

Délibération CA181128.01 : Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration n°14 du 11 octobre 2018 ;

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil d'administration du 11 octobre 2018 du Groupement, un procès-verbal de séance a été établi et il convient de le soumettre à votre appréciation.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de séance du Conseil d'administration du 11 octobre 2018, ci-annexé, est approuvé.



Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du conseil d'administration

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 14 du 11 octobre 2018

Lieu :

Rectorat de Toulouse (Salle Olympe de Gouges)
75 Rue Saint-Roch
31400 Toulouse

Membres du Conseil d'administration présents (voix délibératives)

Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, Présidente du Groupement,
M. Patric ROUX, Conseiller régional d'Occitanie, 1^{er} Vice-Président du Groupement,
Mme Mumine OZSOY, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, Membre.

Autres personnalités présentes :

M. Marc OXIBAR, Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine,
M. Estève CROS, Directeur du Groupement,
M. Jérémie OBISPO, Chef d'unité langues régionales de la Région Nouvelle-Aquitaine,
Mme Pauline LARRIEU, Chargée de mission du Groupement,
Mme Sarah BEJAOU, Assistante-gestionnaire du Groupement,
M. Henry GAY, Conseiller livre et lecture - DRAC Occitanie.
M. Olivier CURNELLE, secrétaire générale adjoint de l'académie de Toulouse.

Pouvoir reçu de :

Mme Dominique SALOMON, en faveur de M. Patric ROUX,
Mme Anne BISAGNI-FAURE, en faveur de Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE.

Mme CLAVEAU-ABBADIE, Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance et constate que le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut délibérer valablement, conformément à l'article 12.3 de la convention constitutive du Groupement.

La Présidente procède ensuite à l'examen des délibérations.

La Présidente souhaite remercier le Rectorat de l'académie de Toulouse pour la mise à disposition d'une salle pour accueillir le Conseil d'administration et souligne la présence de deux élus régionaux de Nouvelle-Aquitaine.

Elle évoque l'ouverture d'une antenne de l'Office en Nouvelle-Aquitaine. Elle présente également le nouveau Directeur adjoint M. Jérémie OBISPO ancien chef d'unité langues régionales pour la Région Nouvelle-Aquitaine. Elle indique que la nouvelle organisation sera traitée lors d'une prochaine délibération.

Elle détaille l'élaboration du plan d'action de l'Office et la tenue de cinq ateliers de concertation qui ont eu lieu au mois de juin et juillet 2018. Elle remercie l'équipe de l'Office pour sa mobilisation sur le terrain. Elle précise que cette concertation a été très bénéfique car elle a permis l'émergence de nouvelles idées pertinentes. Elle félicite par ailleurs le cabinet *Idées communes* car il a permis d'accompagner notre processus de concertation en s'appuyant sur des outils de travail efficaces. Elle constate une bonne mobilisation et indique que d'après les retours des participants cette démarche a été appréciée. Elle présente ensuite la concertation numérique qui a eu lieu pendant les mois d'août et mi-octobre.

Mme Pauline LARRIEU fait état des données de la consultation numérique et indique qu'un avant-projet de plan d'action est en préparation et sera soumis au vote de la prochaine Assemblée générale.

Le Directeur précise qu'il y aura des validations internes préalables et que le document est actuellement en cours de relecture par les techniciens des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi que par les services de l'Éducation nationale et du ministère de la Culture.

La Présidente ajoute que les propositions faites pendant les ateliers ont pu être prises en compte et souligne la charge de travail que ce processus a engendré pour l'équipe de l'Office.

Elle exprime ensuite son inquiétude concernant la nouvelle réforme du lycée et du baccalauréat, qui selon les informations rendues publiques à ce jour par le ministère pourrait entraîner une dévalorisation de l'enseignement de l'occitan alors même que le code de l'éducation dispose que cet enseignement doit être favorisé. Il y a par ailleurs une revalorisation du latin et du grec au travers de la réforme et le même élan pourrait être donné également aux langues régionales. Elle pense qu'il serait utile que les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie adoptent une motion en Assemblée plénière et co-écrivent une lettre à l'attention du ministre dans l'espoir d'une meilleure prise en compte.

Elle questionne ensuite le positionnement du Rectorat de Toulouse et notamment sur l'avis de la Rectrice sur la question de la réforme qu'il serait intéressant de connaître. Elle demande également si la Rectrice peut évoquer ce sujet au ministère en tant qu'administratrice de l'Office et si elle peut lui proposer une revoyure de la réforme dans le sens d'une valorisation de l'enseignement des langues régionales.

Le Directeur fait part de la participation de l'Office à la concertation technique organisée avant l'été par la DGESCO, en charge de piloter la réforme et indique qu'un certain nombre de propositions avaient été formulées par l'Office au ministère en vue de favoriser l'enseignement des langues régionales.

M. Olivier CURNELLE tient à excuser l'absence de la Rectrice retenue par une réunion avec d'autres Recteurs, dans laquelle elle doit précisément poser la question des options dans le cadre de la réforme. Elle souhaite avoir plus d'éléments sur les évolutions possibles relativement à l'enseignement des langues régionales au Lycée. Il indique également que dans la réforme il est prévu que toute option doit être financée sur la marge d'autonomie de chaque établissement. Il indique avoir questionné la DGESCO afin de savoir si des moyens pouvaient être fléchés spécifiquement auprès des établissements pour les langues régionales (attente de réponse).

La Présidente indique avoir sollicité le Recteur de l'Académie de Bordeaux qui appuiera la demande sur le sujet. Elle s'interroge sur le fait que la réforme semble aller à l'encontre des objectifs de la convention cadre signée le 26 janvier 2017 par le ministère de l'Éducation nationale, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et l'Office.

M. Olivier CURNELLE fait part de la tenue d'un séminaire avec M. BLANQUER et indique que la question pourrait être abordée. Il pense que la Rectrice de l'académie de Toulouse et le Recteur de l'académie de Bordeaux

pourraient y travailler ensemble. Il estime qu'un cadrage national simplifierait les choses. Il rappelle également que les Rectorats font partie de l'Éducation nationale, il y a donc nécessité d'honorer les décisions prises par le ministère.

Le Directeur estime que la réforme si elle était maintenue en l'état aurait des effets sensibles sur les effectifs, car l'occitan est principalement pris en option LV3 ou plus rarement en LV2, dans un contexte où l'enseignement bilingue est très peu développé pour le moment au Lycée (seulement deux lycées bilingues : un Calandreta et un public sur les cinq académies).

M. Patric ROUX précise que les difficultés qu'engendrera la réforme sont nombreuses pour ce qui est des langues régionales et que la Région Occitanie a voté une motion sur la question. Il explique qu'il serait compliqué que l'Office n'ait pas une réflexion sur la situation et produise un document sur la question. Il rappelle également que l'État est un membre du Groupement.

M. Olivier CURNELLE explique que la Rectrice ne peut co-signer une décision qui irait à l'encontre du ministère.

La Présidente expose l'exemple de l'Office public de la langue Basque et pense que l'OPLO devrait s'en inspirer.

La Présidente annonce ensuite la mise en place d'une nouvelle formation en Nouvelle-Aquitaine avec l'École Supérieure du Professorat et des Écoles (ESPE).

Le Directeur précise que cette formation peut être suivie depuis les 5 sites de l'ESPE selon les modalités suivantes : un total de 110h de formation à l'occitan comprenant deux stages massés de 3 jours, des cours hebdomadaires par visio-conférence et des stages supplémentaires (50h). L'OPLO cofinancera avec l'ESPE cette formation. Il précise que deux candidates sont inscrites malgré une très courte campagne de communication, ce qui pour un lancement est un bon résultat.

La Présidente espère une meilleure communication l'année prochaine.

1. **[Délibération CA181011.01]** Adoption du PV du Conseil d'administration n°13 du 11 avril 2018 ;

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (5 votes).

2. **[[Délibération CA181011.03]** Adoption du nouvel organigramme des services du Groupement et affectation d'un agent de catégorie A ;

Le Directeur présente la délibération et son annexe.

La Présidente explique que la charge de travail est trop importante pour un chargé de mission enseignement basé à Toulouse et qu'un poste supplémentaire paraît nécessaire sur Bordeaux. Une gestion géographique des académies est envisagée mais il convient que la répartition soit faite par thématique tout en assurant un croisement des dossiers entre les deux sites, Toulouse et Bordeaux.

M. Jérémie OBISPO précise que le poste mis à disposition par l'Éducation nationale servira aux cinq territoires académiques.

Le Directeur ajoute que le remplacement de M. Christophe LARROCAN est en cours et remercie les rectorats pour la publication de l'offre.

La Présidente annonce qu'une session de recrutement est prévue le 24 octobre à Toulouse.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (5 votes).

3 [Délibération CA181011.04] Adoption d'une convention de mise à disposition de locaux à l'Hôtel de Région Nouvelle-Aquitaine à Bordeaux ;

Le Directeur présente la délibération ainsi que l'annexe.

Il précise que le Groupement prend en charge les couts salariaux de M. Jérémie OBISPO mais qui seront entièrement compensés par la Région Nouvelle-Aquitaine. Il indique par ailleurs que les locaux de l'antenne de Bordeaux sont mis à disposition à titre gratuit par la Région Nouvelle-Aquitaine.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (5 votes).

Délibération CA181128.02 : Affectation d'un agent de catégorie A : Chargé/e de mission Enseignement ;

Mesdames, Messieurs,

La Convention constitutive du Groupement prévoit, dans son annexe relative aux contributions des membres, une participation du ministère de l'Éducation nationale par le biais d'une mise à disposition à titre gratuit d'un poste de catégorie A (professeur) auprès du Groupement. Suite au départ de M. LARROCAN qui occupait jusqu'à présent ce poste, une nouvelle phase de recrutement a été lancée.

Dans ce cadre, huit candidatures ont été reçues et sept candidats ont ensuite été auditionnés par un jury composé de représentants de l'Office et des membres du Groupement en date du 24 octobre dernier.

Suite aux avis de ce jury, la candidature de M.Olivier DUSSOUCHAUD, professeur de Sciences de la Vie et de la Terre dans le département de la Dordogne a été remarquée.

Comme le stipule l'article 12.2 de la Convention constitutive du Groupement, son Conseil d'administration a en charge « l'affectation des personnels mis à disposition ou détachés et des personnels propres ».

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : Suite à sa candidature, M. Olivier DUSSOUCHAUD professeur de Sciences de la Vie et de la Terre dans le département de la Dordogne, est affecté au poste de Chargé de mission « Enseignement » de l'Office Public de la Langue Occitane (bureaux de Toulouse) sous l'autorité hiérarchique du Directeur à compter du 1^{er} décembre 2018.

ARTICLE DEUX : Le Directeur est chargé de la mise en œuvre de cette décision.



Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du conseil d'administration

Délibération CA181128.03 : Adoption de la proposition budget 2019 initial du Groupement ;

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 11.2 de la convention constitutive de l'Office public de la langue occitane, le Conseil d'administration délibère notamment sur ce qui a trait aux propositions budgétaires.

Il s'agit par conséquent d'adopter une proposition de budget initial du Groupement.

La proposition de budget qui vous est soumise est construite, en comparaison avec le budget 2018 :

- **Pour l'État** : sur la base d'une reconduction de ses contributions budgétaires au programme d'activité et au fonctionnement ;
- **Pour la Région Nouvelle-Aquitaine** : sur la base d'une reconduction de sa contribution budgétaire au programme d'activité et d'une augmentation de 51 % de sa contribution budgétaire au fonctionnement (+ 72 900 €) ;
- **Pour la Région Occitanie** : d'une baisse de 5 % de sa contribution budgétaire au programme d'activité et au fonctionnement (- 87 300 €).

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : La proposition de budget initial 2019 du Groupement, tel que présenté dans le document ci-annexé, est approuvée.

DÉLIBÉRATION REJETÉE

Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du conseil d'administration

Annexe de la délibération N°CA181128.03

selon nomenclature commune M9			
OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE			
		Rappel budget 2018	Proposition de budget 2019
CHARGES			Variation
60-61-62-63 FONCTIONNEMENT AUTRE QUE CHARGES DE PERSONNELS		119 595,00 €	123 494,80 €
	dont reprise sur amortissements, dépréciations, provisions		
64-CHARGES DE PERSONNELS		122 905,00 €	205 405,20 €
65-INTERVENTION		2 392 000,00 €	2 309 600,00 €
	657 CHARGES SPÉCIFIQUES		-82 400,00 €
66-CHARGES FINANCIERES			
	AUTRES CHARGES FINANCIERES		
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		3 500,00 €	4 300,00 €
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS STRUCTURE		
DEPENSES TOTALES		2 638 000,00 €	2 642 800,00 €
RECETTES			
74-MEMBRES ET PARTENAIRES DE L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE			
MEMBRES DE L'OFFICE PUBLIC :			
	741 ETAT :		
	Ministère de l'Education Nationale (mise à disposition à partir de septembre d'un cadre de catégorie A)		
	Ministère de la Culture et de la Communication (contribution au programme d'activité)	18 000 €	18 000 €
	(contribution financière au fonctionnement)	15 000,00 €	15 000,00 €
	744 RÉGION Nouvelle-Aquitaine (contribution au programme d'activité)	726 000,00 €	726 000,00 €
	(contribution financière au fonctionnement)	143 000,00 €	215 900,00 €
	RÉGION Occitanie (contribution au programme d'activité)	1 648 000,00 €	1 565 600,00 €
	(contribution financière au fonctionnement)	98 000,00 €	98 000,00 €
	PRODUITS EXCEPTIONNELS		27 500,00 €
RECETTES TOTALES		2 648 000,00 €	2 666 000,00 €
Mises à disposition (hors comptabilité) :			
	RÉGION Occitanie (contribution au fonctionnement)		
	un agent de catégorie A	50 000 €	50 000 €
	locaux et fluides	5 000 €	5 000 €
	RÉGION Nouvelle-Aquitaine (contribution au fonctionnement)		
	locaux et fluides	0 €	5 000 €
	ETAT Ministère de l'éducation nationale (contribution au fonctionnement)		
	un agent de catégorie A	50 000 €	50 000 €
RÉSULTAT NET :			23 200,00 €
+ DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS			4 300,00 €
- REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS			27 500,00 €
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT			0,00 €